

Les Infos de Base

mercredi 4 août 2010
volume 13, numéro 31
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- Du nouveau dans Accès Légal : Code de procédure des assemblées

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 31 du 4 août 2010. Les modifications apportées par L.Q. 2010, c. 20 et entrées en vigueur au 5 août 2010 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 5 août 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 31 du 4 août 2010, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 30 du 31 juillet 2010.

Tous les règlements sous **A-4.1, A-23, A-29.011, D-8.3, et N-3** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 19 août 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 30 du 28 juillet 2010, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 29 du 24 juillet 2010.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2010.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 21 janvier 2010 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 16 du 4 août 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 4 août 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 16 du 4 août 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 4 août 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2009.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 1^{er} août 2010.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 1^{er} août 2010.

Dans son édition de juin, le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 717 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 1^{er} août 2010.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur le rôle d'évaluation foncière, [R.R.Q., c. **F-2.1**, r. 13.4], aa. 2-15, 18-21, ann. I.

Règlement modifiant le Règlement sur le rôle d'évaluation foncière, A.M. 2010 du 20-07-10, (2010) 142 G.O. 2, 3533, aa. 1-9.

Règlement no 5 portant sur la délégation de signature du Fonds de la recherche en santé du Québec, [R.R.Q., c. **M-30.01**, r. 0.1.2], nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur les opérations pétrolières au Canada, L.R.C. 1985, ch. **O-7**.

Entrée en vigueur des articles 39-47.

Loi sur le tabac, L.C. **1997**, ch. **13**, aa. 5.2, 23.1, 43.1, 43.2.

Loi modifiant la Loi sur le tabac, L.C. 2009, ch. 27, aa. 5, 12 (partie), 14 (partie).

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur la Commission canadienne du blé, L.R.C. 1985, ch. **C-24**.

Règlement sur la Commission canadienne du blé, C.R.C., ch. 397, a. 26.

Règlement modifiant le Règlement sur la Commission canadienne du blé, DORS/2010-163 du 19-07-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 1437, a. 1.

Code criminel, L.R.C. 1985, ch. **C-46**.

Règlement désignant des infractions comme infractions graves, DORS/2010-161 du 13-07-10, (2010)

144 Gaz. Can. II, 1431, nouveau.

Loi sur les licences d'exportation et d'importation, L.R.C. 1985, ch. **E-19**.

Liste des pays visés, DORS/81-543.

Décret modifiant la Liste des pays visés, DORS/2010-162 du 13-07-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 1435, a. 1.

Loi sur les offices des produits agricoles, L.R.C. 1985, ch. **F-4**.

Règlement de 1986 de l'Office canadien de commercialisation des oeufs sur le contingentement, DORS/86-8, ann. 1.

Règlement modifiant le Règlement de 1986 de l'Office canadien de commercialisation des oeufs sur le contingentement, DORS/2010-159 du 29-06-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 1424, a. 1.

Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets, DORS/2002-36, annexe.

Règlement modifiant le Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets, DORS/2010-123 du 07-06-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 1151, a. 1.

Ordonnance sur les redevances à payer pour la recherche, le développement des marchés et la promotion des bovins de boucherie, DORS/2005-103, abrogé.

Ordonnance sur les redevances à payer pour la recherche, le développement des marchés et la promotion des bovins de boucherie, DORS/2010-158 du 29-06-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 1420, a. 12.

Ordonnance sur les redevances à payer pour la recherche, le développement des marchés et la promotion des bovins de boucherie, DORS/2010-158 du 29-06-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 1420, nouveau.

Loi sur les grains du Canada, L.R.C. 1985, ch. **G-10**.

Règlement sur les grains du Canada, C.R.C., ch. 889, ann. 3.

Règlement modifiant le Règlement sur les grains du Canada, DORS/2010-160 du 13-07-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 1428, aa. 1, 2.

Loi sur les mesures économiques spéciales, L.C. **1992**, ch. **17**.

Règlement sur les mesures économiques

spéciales visant l'Iran, DORS/2010-165 du 22-07-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 1448, nouveau.

Décret concernant l'autorisation, par permis, à procéder à certaines opérations (mesures économiques spéciales — Iran), DORS/2010-166 du 22-07-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 1477, nouveau.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, L.C. **2000**, ch. **17**.

Règlement sur la déclaration des opérations douteuses — recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes, DORS/2001-317, aa. 1, 2.1.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (2009), DORS/2009-265 du 09-09-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1916, aa. 1, 2.

Règlement sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, DORS/2002-184, aa. 1, 11.2, 64.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (2009), DORS/2009-265 du 09-09-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1916, aa. 3-5.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Du nouveau dans Accès Légal: Code de procédure des assemblées

Un nouvel ouvrage s'ajoute à la liste de nos publications avec notre édition de juin. Le **Code de procédure des assemblées** de Maître Michel Filion est l'outil essentiel pour assurer le bon déroulement d'une assemblée délibérante.

Rien de plus simple pour faire l'évaluation de ce produit: Le **Code de procédure des assemblées** est présent sur votre DVD et sur notre serveur web. Accès DVD ou Internet complet gratuit jusqu'en décembre 2010.